

LE GRAND PERIGUEUX  
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

## DELIBERATION DD2020\_060

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE LA COMMISSION DE MÉDIATION DE LA DORDOGNE (COMED)

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

# DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU MÉDIATION DE LA DORDOGNE (COMED)

Envoyé en préfecture le 31/07/2020  
Reçu en préfecture le 31/07/2020  
DD2020\_060  
SEN DE LA COMMISSION DE  
DALO  
Affiché le 31/07/2020  
ID : 024-200040392-20200723-DD2020\_060-DE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

**Considérant que** la Commission de Médiation (COMED), portée par l'État en département, a pour rôle d'étudier les recours amiables des personnes souhaitant faire valoir :

- leur droit au logement opposable (DALO) leur permettant d'accéder (ou de se maintenir) à un logement décent et indépendant, quand elles ne peuvent y parvenir par leurs propres moyens,
- leur droit à hébergement opposable (DAHO), quand elles souhaitent être accueillies dans un logement temporaire, un logement foyer, un centre d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale.

**Que** dans le cadre de la réglementation fixée par la loi Égalité Citoyenneté du 27 janvier 2017, le Grand Périgueux a été intégré au collège des collectivités de cette commission et doit désigner 1 représentant titulaire et un représentant suppléant.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentant du Grand Périgueux à la COMED suivants :

Titulaire	Suppléant
CHABREYROU Véronique	DOAT Gatienne

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,  
Jacques AUZOU